

Vue du littoral de Sanary-sur-Mer (source MIIAM)

RISQUE TSUNAMI
ARC MÉDITERRANÉEN

EXERCICE TSUNAMI

02
FÉVRIER
2021



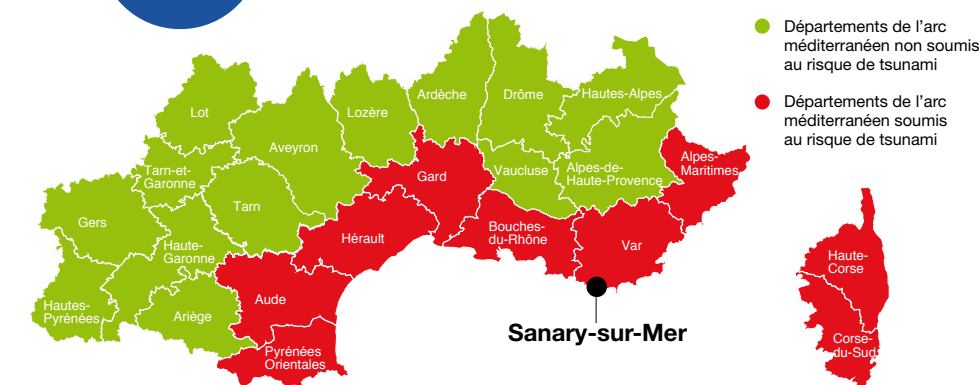
Commune de Sanary-sur-Mer

A l'occasion de cet exercice, 5 clips de sensibilisation ont été produits :

- L'exercice tsunami : <https://youtu.be/jOHgcH0J8uI>
- Les actions de prévention : <https://youtu.be/laOv0lpj7WM>
- Le risque tsunami sur l'arc méditerranéen : <https://youtu.be/YHOMzKYnfKw>
- Le point de vue de passants de Sanary-sur-Mer : <https://youtu.be/DsQehSyh6ZQ>
- L'alerte : <https://youtu.be/U0nMor6AcSc>

Ces clips sont également tous en ligne sur les pages internet de la MIIAM :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/4-visites-de-terrain-et-exercices-de-crise-tsunami-a11404.html>



CONTEXTE

Le littoral de l'Arc méditerranéen peut être confronté à des tsunamis provoqués par des séismes majeurs survenus au large des côtes françaises, italiennes et du Maghreb. Les plages, les ports et les zones urbanisées les plus proches de la mer peuvent alors être impactés.

La commune de Sanary-sur-Mer, située sur le littoral du Var, département de la région Provence-Alpes Côte d'Azur, compte 16 000 habitants environ. C'est une station touristique animée toute l'année. Sa population double en été. La commune dispose d'un port de plaisance qui compte 630 places permanentes. Comme l'ensemble des communes du littoral méditerranéen, elle est exposée au risque de tsunami. Elle s'est investie depuis de nombreuses années dans la prévention de ce risque et participe activement aux travaux zonaux animés par la mission interrégionale « inondation arc méditerranéen ».

Pour tester et parfaire le niveau de préparation à faire face à un éventuel événement, les services de l'État en lien avec la commune de Sanary-sur-Mer ont organisé le 2 février 2021 un exercice tsunami. Cet exercice s'appuyait sur un événement fictif et une alerte générés par le Centre National d'Alerte aux Tsunamis (CENALT) ainsi qu'un scénario d'impacts (zones touchées, dommages, personnes blessées...) établi par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC).

La mission interrégionale « inondation arc méditerranéen » et le CYPRES ont pu observer la gestion de l'exercice de crise tsunami depuis le poste de commandement communal basé dans les locaux de la salle polyvalente ainsi que sur le terrain pour l'observation des manœuvres.

La communication réelle sur cet exercice auprès de la population et des médias a été assurée par le service communication de la préfecture via les réseaux sociaux (Twitter - Facebook) et vers la presse écrite. Dans le cadre d'une alerte au tsunami, la préfecture utilise la convention nationale avec Radio-France, en sollicitant France Bleu Provence, pour diffusion de l'alerte sur les ondes.

PRINCIPE ET DÉROULÉ DE L'EXERCICE

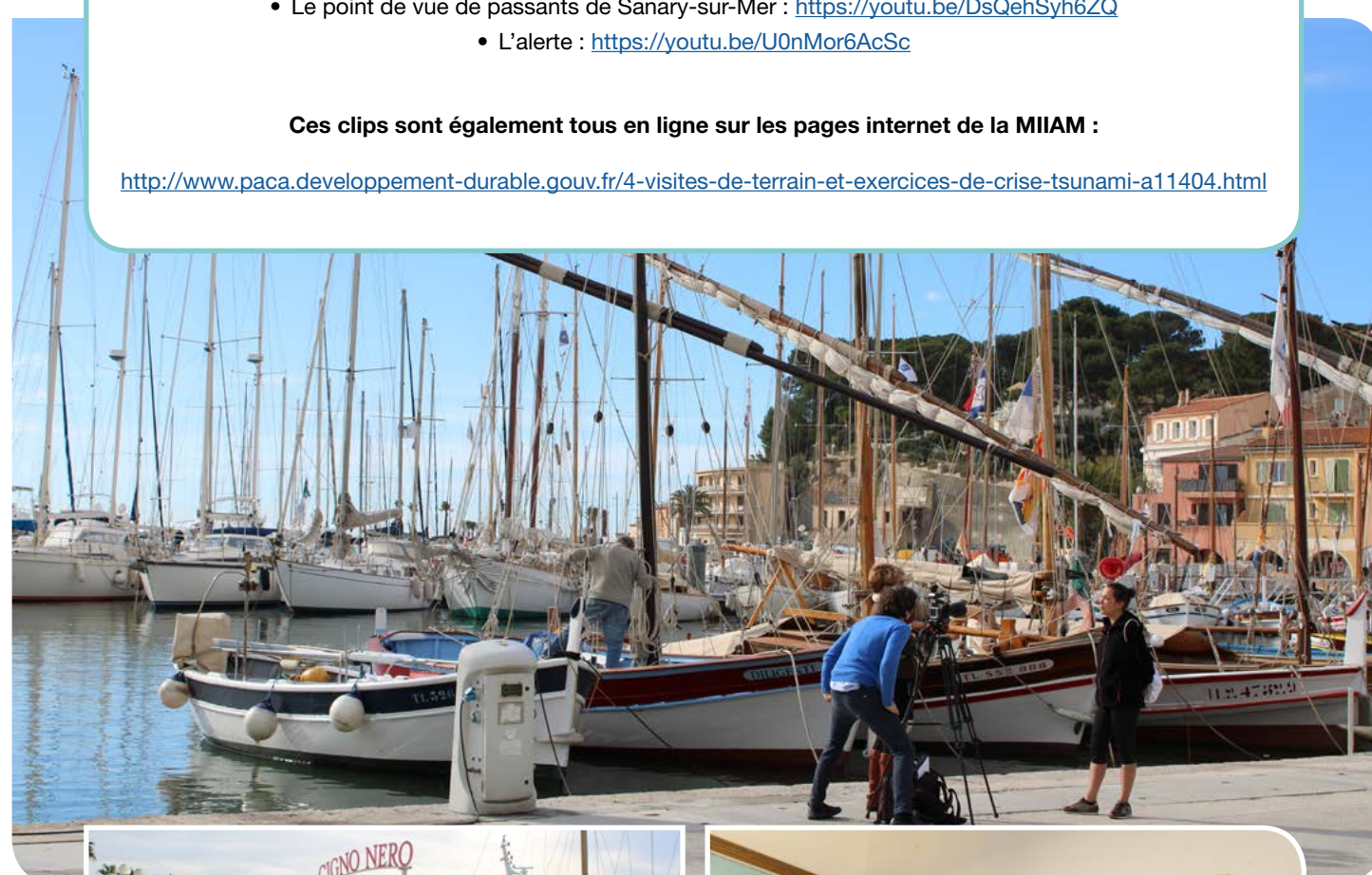
Des exercices tsunamis sont organisés chaque mois par le ministère de l'intérieur. L'ambition générale est de :

- Tester et améliorer la réactivité des différents services impliqués (État, collectivités, services de secours...).
- Vérifier et minimiser le temps de transmission de l'alerte du niveau national au niveau local.

La rapidité de la diffusion de l'alerte est en effet un enjeu crucial car le laps de temps entre la survenue d'un séisme et l'arrivée de la première vague sur le littoral méditerranéen est très court, de l'ordre d'une heure au maximum.

L'exercice du 2 février 2021 avait pour principal objectif de tester les modalités, l'efficacité et les délais de mise en œuvre de :

- La diffusion de l'alerte descendante du niveau national au niveau local.
- L'armement des postes de commandement.
- La prise des premières décisions opérationnelles ainsi que les remontées d'information terrain.



Interview de passants du littoral de Sanary-sur-Mer (source Cyprès)



Interview d'Elodie Grèzes au PCC de Sanary-sur-Mer (source Cyprès)

Publication : mars 2021

Rédacteurs :

Emilie CROCHET (DGSCGC), Elodie GREZES (Commune de Sanary-sur-mer), Florence MILLONI et Céline PAGE (Préfecture du Var), Caroline HERVE et Michel SACHER (Cyprès), Carole VANGREVELYNGHE (EMIZ sud), Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC (MIIAM / DREAL de zone de défense et de sécurité sud)

Conception graphique :
Valérie SCOTTO DI CESARE
www.vsdcom.fr

Et avec la participation du





- La mise en œuvre des actions de barrières prévues sur le littoral par la commune de Sanary-sur-Mer.

Dans le cadre de l'exercice du 2 février 2021, le tsunami simulé faisait suite à un séisme de scénario important survenu à 14h00 à 10 km au large de l'Algérie. L'ensemble du littoral varois, et plus largement le littoral de l'arc méditerranéen, étaient concernés par une alerte tsunami de niveau ROUGE. Des vagues consécutives à ce séisme, étaient susceptibles d'inonder le littoral varois, les premières vagues étant annoncées à 15h20, soit 1h20 après le séisme.

À la préfecture du Var, comme pour la plupart des préfectures concernées, le centre opérationnel départemental (COD) a été activé durant la durée de l'exercice, le préfet prenant la direction des opérations et décidant le test de la mise en œuvre de la version projet des dispositions ORSEC spécifiques «séisme-tsunami». Le préfet a déclenché en mode silencieux les sirènes SAIP des communes concernées.

Les consignes données par la préfecture à la commune de Sanary-sur-Mer étaient de mener les actions suivantes sans délai :

- Activation du poste de commandement communal (PCC) et du plan communal de sauvegarde (PCS).
- Alerte de la population.
- Évacuation des bords de mer, les plages, rivages, ports et routes côtières.
- Invitation de la population à monter rapidement dans les étages des immeubles ou sur hauteurs à plus de 5 mètres d'altitude ou faire éloigner la population à 200 mètres de la côte, loin des rivières et zones basses.
- Baignades interdites ainsi que transbordement de passagers.

D'autres services ont été contactés et impliqués concernant les actions leur incombant (SDIS, capitaineries, police nationale, police municipale...).

La fin d'alerte et d'exercice a été donnée par le préfet à 16h.



Le PCC de sanary-sur-Mer en action
(source MIIAM)



Vue de la mairie de Sanary-sur-Mer (source MIIAM)

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS ISSUS DE L'EXERCICE

- Une arrivée rapide de l'alerte au niveau départemental et communal (dans les 10 minutes suivant la caractérisation du séisme tsunamigène par le CENALT). Ce constat témoigne de l'optimisation de l'alerte descendante depuis quelques années et de l'efficacité de la diffusion simultanée et multi-vecteurs de l'alerte du CENALT par le COGIC vers l'ensemble des acteurs.
- Si le message téléphonique a été aisément reçu, des vérifications d'adresses électroniques et des redondances sont à réaliser par certains services afin de garantir la réception par courriel du descriptif précis du tsunami attendu.
- À la demande de l'EMIZ Sud (État-Major Interministériel de Zone), les 9 préfectures littorales ont créé des scénarios «tsunami» dans le logiciel «SAIP» (système d'alerte et d'information des populations), permettant ainsi un déclenchement plus rapide et plus fiable des sirènes SAIP situées dans les communes concernées par cet aléa. Le COZ pouvant être amené à effectuer le déclenchement des sirènes SAIP pour le compte des préfectures de département (dans des circonstances définies via conventionnement), cela fiabilise et fluidifie la procédure.
- Un armement rapide du poste de commandement communal (PCC) : l'arrivée des agents en poste de commandement communal (PCC) à Sanary-sur-Mer s'est échelonnée dans les 10 à 20 minutes suivants la réception de l'alerte. Près de 25 personnes dont 7 élus étaient en action au sein du PCC.

- La pertinence de la localisation en hauteur du PCC déporté de la commune de Sanary-sur-Mer.
- Une fonctionnalité confirmée du PCC et la pertinence des procédures-réflexes mises en place au niveau de la cellule de crise et des services amenés à travailler sur le terrain.
- Une efficacité et une rapidité des rondes sur le port et de la sonorisation ainsi que des préparations de message à l'attention de la population.
- Une coordination avec les pompiers à optimiser.
- Le besoin de mieux anticiper le recensement des personnes aux points de rassemblement et espaces refuges.
- La nécessité d'optimiser les modalités de contact de la police municipale dans un souci de mise en œuvre rapide des actions lui incombant.
- Une mise en place du barriérage sur le littoral vers 14h50 soit une quarantaine de minutes après la réception de l'alerte, ce délai pouvant être largement réduit à l'avenir.

Cet exercice a une nouvelle fois mis en exergue l'intérêt de telles simulations impliquant des tests de procédures sur table mais également des manœuvres sur le terrain. Les prochains exercices permettront de mesurer les progrès liés aux actions correctives engagées et d'optimiser plus avant le niveau de préparation des acteurs nationaux, zonaux, régionaux et locaux pour faire face à un éventuel tsunami sur l'arc méditerranéen.

Affichage du risque de submersion sur le littoral de Sanary-sur-Mer par les services techniques (source Cyprès)



Installation de rubalises sur le littoral de Sanary-sur-Mer par les services techniques (source Cyprès)



Installation du barriérage sur le littoral de Sanary-sur-Mer par les services techniques (source MIIAM)